

Conseil Communal du 10.11.2021

Adaptation du règlement de circulation – Avenant 2021/3

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par sa délibération (4a) du 10 novembre 2021, le conseil communal de Schieren a adapté le règlement de circulation de la commune de Schieren.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

AVIS AU PUBLIC

Schieren, le 13 décembre 2021
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,
Eric THILL

Le secrétaire communal,
Camille SCHAUL

